

## Le FMI approuve un nouvel accord de 46,5 M \$ en faveur du Burundi

ARIB News, 03/02/2012 – Source FMI Le Conseil d'administration du FMI approuve en faveur du Burundi un nouvel accord de 46,5 millions de dollars au titre de la facilité d'élargie de crédit et un décaissement de 1,6 millions de dollars. Communiqué de presse n° 12/35 - Le 3 février 2012 Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un nouvel accord triennal de 30 millions de DTS (soit environ 46,5 millions de dollars) en faveur du Burundi au titre de la Facilité d'élargie de crédit (FEC) dont le but est de consolider les avancées enregistrées en matière de stabilité macroéconomique et de poursuivre la lutte contre la pauvreté. L'approbation ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalent à 1 million de DTS (environ 1,6 millions de dollars). Le Conseil a adopté sa décision selon la procédure du défaut d'opposition.

Un précédent accord en faveur du Burundi au titre de la FEC a expiré le 31 janvier 2012, après que le Conseil d'administration eut achevé la septième et dernière revue le 23 janvier 2012 et ainsi ouvert la voie au décaissement de 5 millions de DTS (soit environ 7,8 millions de dollars), ce qui a porté le montant total des décaissements au titre de l'accord à 51,2 millions de DTS (environ 79,4 millions de dollars). Perspectives économiques La croissance du PIB réel en 2011 devrait, d'après les projections, se situer à 4,2 %, quelque peu en deçà de ce qui avait été prévu au moment de l'adoption de l'accord, en raison d'un affaiblissement de la demande globale lié à la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques et aux pénuries persistantes d'électricité. Le déficit global pour 2011 est prévu à 2,5 % du PIB, soit moins que le déficit programmé. Le recouvrement des recettes à fin octobre dépassait environ 34 % celui enregistré pour la même période en 2010, grâce à une meilleure administration des recettes et à un recouvrement accru de recettes non fiscales. Les projections tablent sur un taux de croissance économique de 6 % en 2014, en raison d'une meilleure productivité et d'une plus grande diversification dans la filière agricole et de l'augmentation des investissements dans les secteurs de l'électricité et du tourisme. Grâce à une gestion prudente de la demande, l'inflation devrait connaître un repli graduel pour revenir à un seul chiffre. S'agissant du secteur extérieur, les exportations de café et d'autres produits agricoles devraient afficher un vigoureux essor et compenser l'augmentation escomptée des importations. En conséquence, le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer et se situer à 9,1 % du PIB en 2014. Il subsiste cependant des risques baissiers. La croissance pourrait subir les effets de la situation sécuritaire et de l'environnement extérieur, caractérisés par le niveau élevé des cours pétroliers, avec des retombées négatives sur l'inflation et l'exécution budgétaire. En outre, la crise de la zone euro pourrait aggraver les incertitudes liées aux affaires budgétaires. Aperçu du programme Le programme pour 2012-14 s'inspire des enseignements tirés de l'évaluation de 2010 et s'appuie sur la nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (CSLP-II). Il vise à consolider les avancées de stabilité macroéconomique enregistrées dans la mise en œuvre des programmes économiques précédents et à accompagner la poursuite de la politique de réduction de la pauvreté dans la perspective du CSLP-II. L'évaluation ex ante avait souligné qu'il était important d'assouplir davantage le taux de change pour mieux absorber les chocs des termes de l'échange, de reconstituer les marges de manœuvre budgétaires, et de préserver la viabilité de la dette. L'un des fondements essentiels du nouveau CSLP est la transformation de l'économie du pays pour assurer une croissance soutenue et la création d'emplois en allégeant les principales entraves à la croissance. Le programme vise à : i) améliorer davantage la mobilisation des recettes; ii) renforcer la gestion des finances publiques et mettre en place une politique de gestion de la dette; iii) assouplir le taux de change; et iv) améliorer le climat des affaires. L'accord FEC proposé concorde avec les initiatives des principaux partenaires au développement, notamment celles de la Banque mondiale dans les secteurs de l'électricité, de l'éducation, du café et de la santé, celles de la Banque africaine de développement dans les infrastructures, et celles des bailleurs de fonds bilatéraux pour la mobilisation des recettes et la gouvernance. Le programme prévoit de consolider les succès rapides obtenus dans le cadre des accords précédents tels que les dispositifs de protection sociale dans les secteurs de la santé et de l'éducation. 1 Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée en réunion formelle.